



HELP Droit de chaque associés dans la société

Par **tyron**, le **03/01/2008** à **21:40**

bonsoir,

Voila nous sommes 3 associés, les parts sont distribuées de cette façon

1 40%

2 moi même 30%

3 30%

Les droits de chacun dans la société sont-ils égaux que se soit sur le plan administratif et sur le terrain ?

L'associé N° 1 a un salaire de 2500 €, son épouse associé N°3 a un salaire de 2300 € (nefait même pas 35 h), et moi même 1500 € est ce normal ? quels sont mes recours ?

Merci de pouvoir m'aider

Mr DALBIN